

15/10/2021

## 3e journée de l'Agence nationale du médicament vétérinaire

Le 12 octobre, l'Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV) a organisé pour la troisième fois, une journée à destination de l'ensemble de ses parties prenantes représentant toute la chaîne du médicament vétérinaire : industriels de la pharmacie vétérinaire, distributeurs en gros, vétérinaires et éleveurs. 150 personnes se sont connectées en visio-conférence.

La matinée a été consacrée à la présentation d'actualités sur la mise en œuvre du règlement européen relatif aux médicaments vétérinaires. La journée a été ouverte avec un discours d'introduction de Charlotte Grastilleur, directrice générale déléguée du Pôle produits réglementés, et de Jean-Pierre Orand, directeur de l'ANMV ainsi que l'intervention de Madame Hélène Monasse, Sous-directrice de la politique des produits de santé et de la qualité des pratiques et des soins à la Direction générale de la santé et Madame Claire Le Bigot, Sous-directrice de la santé et du bien-être des animaux à la Direction générale de l'alimentation qui ont annoncé la consultation des parties prenantes sur le projet d'ordonnance adaptant le droit national à la réglementation communautaire.

La journée était centrée sur l'entrée en vigueur du règlement relatif aux médicaments vétérinaires avec des présentations sur les travaux réalisés par la Commission Européenne et l'Agence européenne du médicament ainsi que l'investissement de l'ANMV dans cette perspective.

Ces présentations étaient entrecoupées de trois brèves sur la démonstration de la base de données des produits de l'Union, la vente en ligne des médicaments vétérinaires et les règles pour l'administration médicaments vétérinaires par voie orale. L'après-midi a été consacré à l'organisation d'ateliers qui ont permis de détailler l'impact de la réglementation communautaire sur les procédures d'autorisation de mise sur le marché, les bonnes pratiques de pharmacovigilance et l'organisation en France de la pharmacovigilance vétérinaire, les bonnes pratiques de distribution et la gestion des établissements pharmaceutiques vétérinaires ainsi que l'impact sur le droit national, en collaboration avec les bureaux techniques des ministères de tutelles, direction générale de la santé et direction générale de l'alimentation.

Cette journée a été organisée en distanciel mais chaque partie prenante a pu poser des questions en amont de la journée et pendant les ateliers grâce à l'animation dynamique des agents de l'ANMV. Cette organisation a permis la participation du plus grand nombre. Un grand merci aux équipes de l'Agence nationale du médicament vétérinaire et les équipes techniques pour leur mobilisation et l'organisation de cette journée qui a été un grand succès.